



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2012

| Date de la convocation 21 Mars 2012 | Heure de la séance 18 heures | Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT |
|---|---------------------------------|--|
| <p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric.</p> | | <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNÉ Thierry à M. SATGER Jean-Noël, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. DRUART David à M. BARDEAU Francis, M. GIL Claude à M. LEBREAU Jean-Jacques, M. MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, M. COSTES Jean à Mme FONT Chantal, M. VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p> |

Objet : Vote des taux des impôts ménages pour l'année 2012.

Monsieur GAIRAUD rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération du 21 avril 2011, le Conseil Communautaire a approuvé les taux 2011 des taxes ménages comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.95%
- Taxe foncière (bâti) : 3.95%
- Taxe foncière (non bâti) : 17.25%

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120327-2012-03-28-36-DE
Date de télétransmission : 03/04/2012
Date de réception préfecture : 03/04/2012

Il précise que la Communauté de Communes du Clermontais ne souhaitant pas accroître la pression fiscale sur les ménages, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de maintenir ces taux pour l'année 2012 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.95%
- Taxe foncière (bâti) : 3.95%
- Taxe foncière (non bâti) : 17.25%

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M.GAIRAUD et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le maintien des taux des taxes ménages pour l'année 2012 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.95%
- Taxe foncière (bâti) : 3.95%
- Taxe foncière (non bâti) : 17.25%

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.